

Interpellation présentée par le député:

M. Claude Marcet

Date de dépôt: 25 juin 2002

Papier

Interpellation urgente écrite concernant la dégradation des édifices scolaires

Madame,

Je viens d'assister à une cérémonie de remise des maturités dans un collège de Genève.

J'ai été stupéfait et scandalisé, et je vous prie de croire que je n'étais pas le seul parmi les parents dans ce cas, de loin s'en faut, de constater le niveau de dégradation de cet édifice public par des tags, des graffitis, des mots injurieux sur les murs, à l'intérieur et à l'extérieur du collège, sur les casiers, sur un peu n'importe quoi et un peu partout.

Ce que j'ai pu constater dans ce collège est malheureusement devenu une réalité inadmissible dans tous les lieux d'enseignement de ce canton, depuis les écoles primaires jusqu'à l'université, réalité inadmissible qui dépasse les seuls bâtiments publics, puisque bien souvent les immeubles privés près de ces bâtiments publics sont aussi touchés, à tel point que les propriétaires desdits immeubles privés pourraient raisonnablement se poser la question de savoir quelle est désormais la responsabilité de l'Etat pour les déprédations commises par des écoliers/collégiens/étudiants sur leur/s propre/s bâtiment/s.

Madame, jusqu'à quand allez-vous tolérer cet état de fait, jusqu'à quand allez-vous tolérer l'intolérable, jusqu'à quand les contribuables de ce canton devront-ils passer à la caisse pour remettre en état des bâtiments publics parce que ceux qui ont la charge de les maintenir en état ne font pas ce qu'ils devraient faire ?

Il est désormais admis que la seule prévention ne suffit plus ; à partir de quand, dès lors, allez-vous passer au stade de la répression active, répression active qui devra être d'autant plus dure que ce phénomène subsistera

longtemps, répression active qui devra perdurer jusqu'à la complète élimination dudit phénomène, quel qu'en soit le prix pour ceux qui ne comprennent pas, les écoliers/collégiens/étudiants, leurs parents, voire les enseignants conciliants, ceux-là qui tolèrent ouvertement ou ferment volontairement les yeux, mais qui hurleraient au loup si cela se passait chez eux.

Dès lors qu'injurier sur les murs devient aussi admis, le stade suivant est inévitablement la violence physique, cette violence physique que l'on constate de plus en plus dans les écoles, cycles et collèges. Après la violence physique, lorsqu'elle sera aussi admise, Madame, quel est le stade suivant que banalisera votre département, faute de pouvoir, excusez-moi, vouloir endiguer ces dérapages ?

La prévention est nécessaire, elle fait partie du cycle prévention/répression, mais de nos jours elle devient souvent synonyme de laxisme et se maintenir à ce stade, pour ne pas dire s'accrocher à ce stade, reste surtout un moyen pour les pleutres de ne pas faire ce qu'ils devraient faire, dès lors qu'il devient admis par tous que ledit stade est dépassé. Montrez-nous donc votre courage, Madame, et faites donc ce que certains "post soixante-huitards sur le retour" que l'on trouve dans votre département n'osent pas faire, "post soixante-huitards sur le retour" qui feraient mieux de faire des pèlerinages à l'Île de Man ou à Woodstock plutôt que d'enseigner ou diriger des enseignants.

Le niveau scolaire dans ce canton, comme chacun désormais le sait, est parvenu au niveau des pâquerettes, à défaut de vouloir maintenir le niveau scolaire à un niveau acceptable, que l'on tente au moins de maintenir les bâtiments scolaires en état et les contribuables de ce canton pourront au moins vous remercier pour cette action.

Dans votre réponse évitez s'il vous plaît d'utiliser le mot incivilité, ce mot certes à la mode, pour ne pas dire "branché", mais que d'aucuns usent et abusent pour cacher les véritables termes qui devraient être utilisés, mais que l'on ne veut pas par lâcheté utiliser, soit les mots infraction et délit, voire crime, ces mots qui appellent la répression, mais répression que l'on ne veut surtout pas envisager.